



Le relais

INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE CGT-FAPT

Trimestriel n° 57 - Janvier 2013 - 4 €

Sommaire

Histoire d'un drapeau page 2

1976, lutte au CCM-Limoges page 3

1988, grève des "Chaudrons" page 4

À propos du CIDEK page 5

3 questions à A.M. Fourcade page 6

Minitel : et si c'était à refaire ? pages 7-9

Restaurant de Pantin Télécom page 10

Erratum (livre) page 11

Le Flash Cadres a 30 ans page 12

Claude Marlin se rappelle... page 13

Hommage à J. Mezescases page 14

Vie de l'IHS pages 15-16



Institut
d'Histoire Sociale
CGT-FAPT

Siège social : 263, rue de Paris
Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

Tél. 01 48 18 54 00
Courriel : ihs@cgt-fapt.fr



Le billet

Il y a 30 ans, le tournant de la rigueur...

1981 : un grand espoir s'est levé. La majorité des travailleurs souhaite la concrétisation du slogan « Changer la vie ».

Mais le contrepoids d'une mobilisation populaire trop limitée ne permet pas :

- de contrecarrer les exigences du capitalisme international, voulant imposer dérégulation et libéralisme à tout crin,
- de dépasser ni les divergences de fond entre PS et PCF, ni les divisions syndicales.

Encouragé par une première dévaluation du franc de 3 % le 4 octobre 1981, une seconde de 5,75 % le 11 juin 1982, et par le blocage des prix et des salaires au même moment, le patronat français mène bataille contre toutes les mesures progressistes.

Le pouvoir d'achat des salaires et retraites continue d'être en berne, la pause catégorielle toujours de mise dans la Fonction Publique.

Les élections professionnelles PTT de mars 1983 marquent un recul de la CGT de 3,93 %, de FO de 0,97 %, et une progression de la CFDT de 3,10 %, de la CFTC de 1,11 %, de la CSL de 0,27 %.

Dans ce contexte, une troisième dévaluation du franc est décidée le 21 mars 1983. Un Plan de rigueur est annoncé par Pierre Mauroy et Jacques Delors le 25 mars : hausse des tarifs EDF, GDF, SNCF, des taxes sur la vignette auto, l'alcool, le tabac, du prix des carburants, du forfait hospitalier, etc.

La compression des dépenses publiques se traduit rapidement sur les budgets des PTT, aucune création d'emploi en 1984 et 1985.

Jacques Aitali écrira quelques années plus tard, dans son livre Verbatim « Avec le plan de rigueur, on reprend ce qu'on a donné en 1981... ». Avec un profond mépris, il ajoutera « La naïveté du peuple de gauche était navrante d'irréalisme et d'ignorance... ».

Ce plan de rigueur, véritable démission du pouvoir socialiste face aux exigences du Capital, aura des conséquences profondes sur la suite des événements, au plan économique et social, avec le décrochage du pouvoir d'achat des salaires et l'affaiblissement structurel du potentiel industriel. Au plan politique, il contribuera à jeter le discrédit sur l'engagement individuel dans la vie collective, favorisera le règne de l'argent roi, ouvrira la porte à l'extrême droite.

Dans toute cette période, la CGT ne cesse de travailler à faire grandir l'esprit de lutte et de résistance. Elle développe l'argumentation sur l'alternative, la Fédération des PTT publie « **Si on gérait autrement** ».

« Pour changer le cours des choses - souligne le congrès de la CGT de 1985 - il faut un travail acharné, lié à l'expérience du vécu et une inlassable persévérance. » QUELLE ACTUALITE !

Face à tous les renoncements passés et actuels, l'espoir d'un monde meilleur reste bien le vœu le plus cher que nous pouvons nous formuler à l'aube de cette année 2013...

Robert GILLES

Histoire d'un drapeau

Parmi les éléments du patrimoine conservé par la FAPT CGT de Loire Atlantique figure le drapeau de la Fédération Postale CGT de Loire Inférieure daté de 1936.

ment du monde ouvrier va rapidement contribuer à développer cette symbolique de l'étendard rouge.

Parallèlement, il va susciter chez les représentants de la

lès parmi les plus combattifs pendant ces deux mois de grèves.

Mais le moment d'euphorie passé, après les succès du Front populaire, il fallut bien vite se

fragilisé par trois quarts de siècle de présence aux congrès, manifestations, cérémonies, obsèques de militants, sa restauration devenait indispensable. Le Centre d'histoire socia-



1^{er} mai 1935.

Les photos datant des années précédente et suivante confirment la décision prise par les dirigeants du syndicats, à l'époque du Front populaire, de substituer le drapeau rouge à l'antique bannière. Cette dernière apparaît encore en mai 1935, portée par les militants se préparant au défilé du 1^{er} mai. Le nouveau drapeau en taffetas de soie rouge bordé de franges en fil d'or, portant en son centre l'emblème brodé de la CGT, apparaît sur les photos prises à l'occasion du 14 juillet 1937.

Ce choix du drapeau rouge n'était sans doute pas anodin.

Si les classes laborieuses s'étaient emparées de cet emblème au cours des révolutions de 1830 et 1848 comme signe d'une puissance populaire aspirant à la justice sociale et à la paix, le développe-

bourgeoisie des sentiments de haine et d'effroi. Le drapeau est maintes fois interdit et il faudra bien des bagarres pour que les militants ouvriers s'assurent le droit de l'arborer sans risques de poursuites judiciaires.

On pourrait croire ce sentiment d'hostilité disparu à notre époque. Il est permis d'en douter !

Pour s'en convaincre, il suffit de se reporter au récent discours d'un président sortant livrant campagne pour le renouvellement de son mandat. C'était le 1^{er} mai 2012, place du Trocadéro à Paris. Après avoir brocardé les syndicats et notamment la CGT et son secrétaire général, Monsieur Sarkozy s'écriait : « Je le dis aux syndicats, posez le drapeau rouge et servez la France.../... le drapeau rouge est celui d'un parti, le drapeau tricolore, notre drapeau, est celui de la France ».

Le drapeau rouge fait donc toujours peur à ceux qui s'arc-boutent sur leurs privilèges.

Le drapeau de la Fédération Postale de Loire Inférieure a-t-il été éterné lors des manifestations de 1936 ? C'est possible bien que les postiers du département ne se soient pas signa-



14 juillet 1937

rendre à l'évidence et se rassembler derrière ce drapeau, qui concrétisa alors un attachement indéfectible aux libertés démocratiques menacées par le danger fasciste.

Dès 1940, sous Pétain, le drapeau est interdit. Il va connaître la clandestinité, protégé par Marcel Hatet, secrétaire régional du syndicat CGT des personnels du service technique, conseiller municipal de Nantes et grand Résistant. Arrêté le 5 août 1943, il meurt le jour même sous les coups des tortionnaires de la Gestapo. Avec d'autres documents compromettants, son épouse soustrait le drapeau aux perquisitions de l'occupant.

Il ressortira à la Libération et ne manquera plus, dès lors, aucun des événements marquants de l'activité syndicale.

le a pris l'initiative de rassembler les fonds nécessaires. La subvention du Conseil général, les participations de l'Institut d'histoire sociale, des instances syndicales régionale et départementale, ajoutées aux contributions volontaires d'un grand nombre de syndiqués, ont permis que soit présenté aux souscripteurs le 29 mai 2012 à la Maison des Syndicats un drapeau rénové.

N'était-ce pas le meilleur hommage rendre à nos anciens camarades, à tous ceux qui se sont rassemblés derrière ce drapeau pendant les périodes troubles de notre histoire, quand les libertés étaient menacées, quand il était courageux et parfois périlleux de militer à la CGT ?

Michel TACET



Présentation du drapeau le 22 mai 2012.

Le relais

14^e année de parution Trimestrielle 4€
 Directeur de la publication : Bernard Bauche
 Rédaction administration : 263, rue de Paris,
 case 545 - 93515 Montreuil Cedex

1^{er} trimestre 2013

Dépot légal à parution

CPAD N° 0912 681018

Chevillon Imprimeur, 89100 Sens

1976 : une lutte historique et exemplaire des mécanos du CCM de Limoges



CCM, lors d'un rassemblement.

L'année 1976 ne fut pas seulement l'année de la sécheresse dans le département de la Haute-Vienne.

Elle fut marquée par une série d'actions diverses, déterminées et massives, des mécanographes du centre de contrôle des mandats (environ 700 agents), dans l'unité (CGT, CFDT, FO), avec la CGT en pointe.

Ce qui était inimaginable en début d'année 76, dans un centre votant très majoritairement FO, où la CGT ne pouvait entrer dans tous les services, même pour distribuer un tract, est arrivé comme un volcan qui se réveille, surprenant les directions, les autres services du centre et du département.

– 5 grèves à 100 %, environ 130 mécanos (11 mars, 25 mars, 6 avril, 13 avril, 20 mai).

– 2 grèves de soutien, et sur ses propres revendications, de l'ensemble du personnel du centre à 80 % (27 avril et 20 mai).

Les actions étaient accompagnées d'audiences tous azimuts (direction régionale, préfecture, services financiers Paris, secrétariat à la condition féminine) et des manifestations dans les rues de Limoges.

Des pétitions de soutien du personnel des autres services du

département avaient été signées (plus de mille signatures).

Alors pourquoi cet embrasement, cette révolte ? En réalité, le feu couvait depuis de nombreux mois, le mécontentement était grand, les directions du centre et régionale sourdes aux revendications :

– Tâches trop lourdes inchangées depuis 1964.

– Vieillessement du personnel dans les trois salles de mécanos, pas de rotation du fait du blocage du tableau des mutations.

– Aggravation des conditions de travail dues aux restructurations dans les bureaux de poste. Le personnel ne supportait plus depuis longtemps.

L'étincelle s'est produite avec le changement de machines de travail (machines à clavier réduit Olympia à la place des vieilles Monroë) et son cortège de tracasseries, d'intimidation, de sanctions, de formation et d'adaptation à minima.

Les mécanos ne pouvant effectuer les mêmes « tâches » dans le temps exigé se sont vu supprimer les compensateurs, la carotte que la direction « donnait » quand les tâches étaient terminées ; ce fameux compensateur (dit dégageant) qui était le point de discorde permanent entre la direction et le person-

nel pour l'octroi de la réduction du temps de travail.

Un exemple : en 1974, lorsque Lelong, ministre de l'époque, venant inaugurer un central téléphonique à Bellac (87) octroyait 1 h de RTT au CCM (41 h à 40 h), la direction régionale refusait de l'appliquer sous le prétexte qu'avec le compensateur, le personnel effectuait déjà moins de 40 h.

Ces semaines de lutte amenaient le mécanos, mais aussi l'ensemble du personnel, à revendiquer le non rattrapage des compensateurs et leur intégration dans la durée journalière de travail, ce qui sera partiellement obtenu plus tard.

Si le personnel n'a pas obtenu par cette lutte exemplaire de substantielles baisses de normes, elle furent cependant revues, et pour l'ensemble du personnel. Le temps de formation et d'adaptation sur les nouvelles machines fut allongé. Des embauches d'auxiliaires eurent lieu (titularisées par la suite).

Le tableau des mutations fut débloqué et des mutations effectuées, permettant aux plus anciennes de changer de service. Les acquis furent loin d'être insignifiants.

Mais surtout le personnel de mécanographie, comme l'ensemble du personnel du centre, prit conscience de la force qu'il



CCM, à nouveau en lutte pour l'emploi.

Cette lutte sera popularisée et d'abord dans la presse CGT. Dans "PTT-Limousin", des articles seront régulièrement publiés, comme dans le n° d'avril 1976. La secrétaire de section du CCM s'exprime ainsi « Les postiers ont pu lire, semaine après semaine et depuis le 11 mars, que les mécanographes du CCM avaient engagé la lutte... de quoi s'agit-il exactement ?

Chacun sait que la majeure partie du **personnel du CCM (les 2/3) travaille à la tâche, type même du travail monotone, aliénant**. Le vieillissement du personnel et les difficultés nouvelles rencontrées dans le travail font que les tâches sont devenues excessivement pénibles. Et ce malaise est plus profondément ressenti dans le service de mécanographie, réputé depuis toujours comme étant le plus pénible. La durée hebdomadaire du travail y est de 40 h 15. Mais le personnel bénéficie de 2 h de compensateur par semaine à condition que la tâche équivalente aux 40 h 15 soit effectuée; ce qui, plus clairement, signifie **que le personnel à la tâche fait le travail de 40 h 15 en 38 h 15** ».

Dans, le n° de juin de "PTT-Limousin", nouvel article "Seule l'action peut conduire à la satisfaction des revendications".

représentait, lorsque uni, déterminé, il ne courbait plus le dos et qu'il osait enfin faire front, en premier lieu dans le service, face aux surveillantes de l'ancienne génération, véritables gardes-chiourmes, et à la Direction.

A partir de cette année, la CGT, en pointe dans la lutte, progressait régulièrement aux CAP, pour devenir très majoritaire quelques années plus tard.

**Raymonde
DUSSOCHAUD**

Secrétaire de la section CGT
et mécano en 1976.

« La grève des Chaudrons »

Novembre 1988, les postiers de LYON MONTROCHET Centre de Tri du Rhône déclenchent la « grève des chaudrons » (*).

Les causes de ce mécontentement sont multiples, une lame de fond se levait, touchant de nombreuses professions, particulièrement dans le secteur Public.

F. MITTERRAND vient d'être réélu à la tête de l'État, M. ROCARD devient son premier Ministre, P. QUILES a en charge le Ministère des P.T.T.

Des luttes se développent aux P.T.T., le centre de tri de LILLE LEZENNES est en lutte depuis bientôt 3 semaines.

Les transporteurs du courrier P.T.T. à PARIS bloquent leurs camions, immobilisant les centres de tri de la région parisienne.

Le Ministre des P.T.T. du Gouvernement ROCARD décide d'une évacuation forte et musclée avec intervention des forces de police.

A LYON MONTROCHET un profond ressentiment existait, une amertume latente était dans les esprits, les brimades, les sanctions pleuvaient.

Il s'agissait d'une véritable agression ne pouvant entraîner de la part des travailleurs des P.T.T. qu'une réponse massive et vindicative.

Les négociations étaient au point mort, l'épreuve de force était inéluctable.

La grève devenait inévitable, au centre de tri de LYON MONTROCHET, fort de ses 1 200 salariés, tous services confondus (jour, nuit, salles, entrepôts).

L'unité syndicale s'était recréée et sur la forme d'action, il fut procédé à un vote à bulletin secret.

Il se dégagea une très large majorité pour la grève reconductible, avec blocage des entrées et des sorties du centre de tri.

La grève démarrait le 25 novembre 1988 à 6 heures du matin

Des tricycles furent renversés et entassés par dizaines afin de bloquer l'accès au centre.

Les piquets de grève s'organisaient jour et nuit pour maintenir une présence autour des « braseros » venant réchauffer les grévistes.

Il faisait froid, très froid, et les piquets de grève étaient longs, très longs !

Il fallait organiser et diriger la grève, assurer la sécurité et la sauvegarde des outils de travail.

Le centre de tri de MONTROCHET était à l'époque un des plus modernes d'Europe.

Les grévistes n'occupaient pas les locaux, la liberté du travail était respectée pour ceux et celles (une minorité) qui ne souhaitaient pas se joindre à la lutte.



La grève des "Chaudrons"



Le mouvement était massif, puissant, déterminé, les revendications portaient sur les salaires, les effectifs, les conditions de travail, la défense du service public, le respect de la dignité.

La grève fut menée par la C.G.T. et la C.F.D.T., la section F.O. présente au début du conflit, fut désavouée par son syndicat départemental et cessa la lutte.

La grève dura onze jours

Le mouvement de grève était solide. La Direction départe-

mentale des P.T.T. faisait de timides propositions, nous étions très loin des revendications portées par les travailleurs des P.T.T. de LYON MONTROCHET.

Le patronat lyonnais et les Chambres de Commerce tentaient de briser le mouvement en créant des centres de tri « parallèles », rien n'y fit.

Nous étions dans un conflit politique, préparant le démantèlement des P.T.T. et la sortie de la fonction publique de son personnel.

par leur lutte et leur détermination étendre le conflit aux centres de tri régionaux ; malgré quelques soubresauts des centres de tri de SAINT ETIENNE et GRENOBLE, ce ne fut pas possible.

A partir de là, pour Lyon MONTROCHET la lutte devint plus difficile : une grève se fait avec des grévistes et pas seulement avec des mots d'ordre.

Et pourtant, l'impact de ce conflit et sa conduite démocratique marqueront un tournant important dans la vie syndicale locale.

La C.F.D.T. a rompu l'unité d'action après 11 jours de lutte, d'espoir, elle a appelé les postiers à reprendre le travail, divisant le mouvement de lutte, faisant douter et s'interroger les travailleurs de LYON MONTROCHET, profondément unis et déterminés tout au long du conflit.

Le mouvement était populaire et ne s'effritait pas, la force et l'unité pouvaient vaincre toutes les résistances.

C'était le sentiment qui se dégageait de ce conflit, où l'espoir laissait la place à l'amertume et à la déception.

Quelques acquis cependant, notamment au niveau des primes, furent arrachés, ainsi que le paiement des jours de grève à 50 %. Des promesses furent faites de discuter service par service des conditions de travail et des effectifs, courant décembre.

La grève « des CHAUDRONS », parfaitement originale dans sa forme et son déroulement, méritait sans aucun doute une autre conclusion.

Roland GRANADA

(*) Fin novembre 1988, il faisait très froid et les piquets de grève très longs. Quelques camarades eurent l'idée d'aller chercher des chaudrons à l'entreprise voisine (Colas), d'autres de récupérer des palettes. Pour se réchauffer et tenir le coup, des braseros seront installés et régulièrement entretenus. R.G.

Depuis quelques mois, plusieurs camarades s'activent à la préparation du colloque sur le métier de facteur organisé à Nantes les 29 et 30 mai 2013 à l'initiative de la FAPT et de son IHS.

Ce colloque se penchera sur l'évolution de la profession et sur l'apport du syndicalisme CGT avant de conclure, sous forme d'une table ronde, sur les incertitudes qui pèsent sur le devenir du facteur.

Le Relais sollicite ses lecteurs, facteurs ou non, afin qu'ils contribuent à écrire cette histoire, sous forme de contributions, anecdotes, témoignages liés à l'évolution du métier de facteur entre les années 1945 et 1990.

A titre d'exemple, vous lirez ci-dessous la contribution d'un camarade des Lignes de Caen exprimant la solidarité de son syndicat avec les facteurs locaux lors de l'implantation du CIDEX en Calvados.

Adressez vos contributions écrites à l'IHS ou par email à : ihscgt-fapt.fr

Michel TACET

Contribution à la préparation du colloque sur « Le métier de Facteur »

A propos des « CIDEX » Courrier Individuel à Distribution Expresse : La solidarité active des militants CGT des Lignes du Calvados avec les facteurs.

Dans les années 1970/1971, la direction des Postes entreprend de gagner des emplois. La distribution du courrier dans les zones rurales se motorise, ce qui permet aux facteurs, (que l'on a déjà dénommés « préposés à la distribution »), de couvrir plus de terrain dans leur journée de travail. Les tournées rurales commencent à être remaniées, mais ce n'est pas suffisant aux yeux des décideurs. Ceux-ci jugent qu'il y a encore trop de perte de temps en regard des objets distribués dans des endroits peu peuplés comme le sont les petites communes constituées bien souvent de hameaux dispersés, lesquels hameaux regroupent un petit nombre de foyers (de trois à cinq ou six maisons). De plus, ces maisons sont distantes de 50 à 200 mètres les unes des autres, ce qui génère une multiplication des arrêts.

C'est pour cette première raison que la direction des Postes va agir. Si l'on ajoute à cela que bien des usagers de la Poste n'ont pas de boîte aux lettres et que d'autres laissent leurs chiens divaguer, occasionnant bien des ennuis aux facteurs (notamment aux remplaçants). Ces motifs cumulés vont servir de justification aux initiateurs de la mise en place des batteries de boîtes aux lettres baptisées CIDEX (Courrier Individuel à Distribution Expresse).

Ces batteries de boîtes

seront plus ou moins proches des habitations (d'une dizaine de mètres pour certaines à cent mètres ou plus pour d'autres). L'usager devra donc aller relever sa boîte s'il veut prendre connaissance de son courrier (si courrier il y a ?) ceci par tous les temps et quels que soient l'âge et la mobilité des personnes concernées. Quant à la qualification d'« Expresse », il n'y aura rien de changé ; l'usager ne verra son courrier arriver ni plus vite, ni moins vite. En revanche, le côté « Expresse » va se ressentir au niveau du rythme de travail du facteur qui va devoir distribuer « expressément » un plus grand nombre d'objets durant le même temps. Ceci aura pour conséquence un remaniement des tournées.

Quels seront les gagnants dans cette affaire ?

Pas les usagers bien entendu ! Le courrier n'arrivant ni plus ni moins vite, par contre ils devront aller le récupérer dans une boîte quelquefois loin de leur lieu de vie. C'est un sérieux manquement au service public qui se met en place.

Pas les facteurs non plus, même si chez certains l'avis est au premier abord mitigé ; ils y voient une facilité de travail. Mais la médaille a un sérieux revers, rapidement ils subissent une augmentation des rythmes de travail et la chasse aux temps morts. De plus, ils ne réaliseront qu'après

coup l'incidence néfaste sur l'emploi. Des effectifs seront supprimés.

D'autres, les plus conscients, constatent la perte du contact humain et la détérioration du service public. La baisse des effectifs entraîne la course au rendement. Rapidement ils vont s'engager dans l'action, mais tous ne sont pas au même degré de mobilisation.

L'attaque feutrée de l'administration des Postes.

Afin d'éviter de prendre de front une trop grande quantité d'usagers, les PTT vont cibler les endroits où sont peu nombreux les opposants et également ceux qui ignorent le but final de l'opération, pour y implanter ces batteries de boîtes. Ils sont les plus faciles à convaincre de cette prétendue nécessité. L'attaque se fera donc partielle ou plus vaste en fonction de la réaction des usagers et aussi de leurs élus locaux. En ce qui concerne les facteurs, ce sera de même, la direction des Postes va avancer à pas comptés, toujours en s'appuyant sur les capacités ou non des intéressés à freiner ces attaques.

L'implication du syndicat dans le Calvados.

Dans notre département, le syndicat C.G.T. des P.T.T., avec les revendications portées par des camarades facteurs ruraux (Savary et Levillain notamment

du bureau d'Argences), va mettre ce sujet à l'ordre du jour de la commission exécutive départementale.

Les discussions qui s'en suivront feront apparaître une différence de point de vue entre les facteurs de ville et ceux des zones rurales. Les premiers nommés estiment que leur mode de distribution du courrier s'apparente déjà au système des batteries de boîtes aux lettres des immeubles. Malheureusement, leurs arguments ne tiennent pas compte de l'incidence que ce procédé aura sur le maintien des effectifs en l'état.

En voyant que cette situation risque de ne pas déboucher sur une action spécifique des facteurs, Bernard Le Boisselier, (issu des Lignes), alors Secrétaire Départemental, va proposer une action ciblée d'information des usagers (futurs « cobayes » de cette dégradation du service public). A partir de ce moment, on va assister à une mobilisation plus large. Les camarades des lignes siégeant à la C.E. départementale proposent d'apporter leur aide concrète dans le



cadre de cette action de terrain. C'est ainsi qu'ils vont participer aux initiatives d'information en compagnie des facteurs ruraux qui connaissent les secteurs concernés par ces projets d'implantation de CIDEX.

On se retrouvera à distribuer des tracts dans les boîtes aux lettres ou aussi, et assez souvent, en mains propres aux usagers, avec bien sûr les discussions qui viendront émailler ces rencontres. Lesquelles discussions ne seront pas toujours positives car un certain nombre d'usagers ne veulent pas croire

que cette mise en place va leur causer plus de désagréments qu'ils ne l'imaginent. De plus, dans ces communes rurales, il y a un certain à priori négatif à l'égard de la C.G.T. Toutefois, là où la municipalité est plutôt tournée à gauche, il y aura un certain recul des PTT. Ce fut le cas dans ma propre commune (Tilly-sur-Seulles) où l'administration faisait le forcing pour implanter ces boîtes dans les lotissements en construction. Avec l'aide et la mobilisation des habitants de quelques quartiers nous avons fait reculer ces projets.

Malheureusement, « la Poste », avec des agents zélés et s'appuyant sur des municipalités un peu « mollassones », est revenue à la charge en invoquant les directives européennes pour implanter ces CIDEX dans des zones pavillonnaires où les habitants s'étaient équipés de boîtes individuelles normalisées.

Tilly sur Seulles
le 6 novembre 2012

Pierre PETIT⁽¹⁾
Ancien Secrétaire de la section
des Lignes de Caen.
Ancien membre du bureau
départemental du Calvados.



Pierre Petit

(1) Aujourd'hui, Bernard Le Boisselier et Pierre Petit sont des membres actifs du collectif travaillant pour l'IHS FAPT à la réalisation d'un livre sur l'Histoire Sociale des Agents des Services des Lignes des PTT.

Trois questions à Anne Marie Fourcade

Dans le numéro 55 du *Relais* de juillet 2012, nous avons écrit un article sur les femmes préposées. Anne Marie Fourcade nous fait part de son expérience en tant que préposée à Paris 15 et à la CGT.

Le Relais : Tu es entrée aux PTT le 28 juin 1977 comme préposée. Quelle était l'ambiance et les conditions de travail dans ton bureau de Paris 15 ?

Anne Marie Fourcade : Lorsque je suis arrivée à Paris 15, c'était grand, bruyant, poussiéreux, une véritable ruche. Par contre, l'organisation était bien huilée et la productivité maximum. Tout était minuté. Il fallait arriver à l'heure à la minute près. C'était très hiérarchisé. Tout le courrier devait être trié et distribué dans le temps imparti. Il fallait être au pair ! L'arrivée des femmes a créé un choc dans cet univers masculin.

Rien n'avait été prévu pour accueillir les femmes : vestiaires, toilettes, etc. Le poids des charges et les horaires très matinaux 6 jours sur 7 rendaient ce travail pénible et révoltaient les filles et les jeunes aussi. La bataille initiée par les préposées contre les

charges lourdes nous a valu des propos sexistes du genre : « si t'es pas capable de porter la sacoche, retourne à tes casseroles » ! Mais nous nous sommes retrouvés dans la lutte pour gagner des effectifs et le samedi sur 2 et la camaraderie était dans l'ensemble de mise, une bonne présence CGT contribuait à cela.

Le Relais : Quels ont été tes premiers contacts avec la CGT ?

Anne Marie : Mon refus de faire systématiquement des heures supplémentaires non payées en tant que stagiaire « rouleuse », m'a attiré les foudres de la Direction avec PV 532, convocations par la hiérarchie à tous les niveaux, changement de services à plusieurs reprises si bien que n'ayant pu passer un examen de tri, j'étais menacée de non titularisation. Je suis allée voir la CGT, je me suis syndiquée. Immédiatement, elle est intervenue et j'ai été titularisée. J'ai milité tout de suite, l'ambiance à la section de Paris 15 était super ! J'ai eu de la chance.

Le Relais : Quel a été ton parcours syndical depuis la section de Paris 15 jusqu'à ton accession au secrétariat fédéral en 1988 ? Quelles difficultés en tant que femme y as-tu rencontrées ?

Anne Marie : Très vite, j'ai eu des responsabilités à la section syndicale et au syndicat départemental où j'ai été élue à la commission exécutive et au bureau. J'ai participé à la commission des préposés. Quand j'ai voulu participer à la commission féminine départementale et à la commission femmes fédérale, les problèmes ont commencé. Les responsables du syndicat des postaux de Paris ne souhaitaient pas que nous participions aux commissions femmes. Il fallait se couler dans le moule masculin.

La fédération, qui avait une politique avant-gardiste vis-à-vis des femmes, nous a soutenues. Les problèmes spécifiques des préposées étaient pris en compte au travers des commissions féminines et portés par la commission de catégorie, d'où le fort taux de syndicalisation des femmes à la distribution dans une profession où la CGT était très présente. D'ailleurs des acquis sociaux ont été obtenus : vestiaires neufs, maternité, poids des charges, effectifs. Le samedi sur 2 a été une revendication défendue particulièrement par les femmes et les jeunes.

En 1979, j'ai été élue à la commission exécutive fédérale

(le CEF) tout en restant secrétaire de ma section de Paris 15, mais je n'étais plus au bureau départemental, ce qui posait des problèmes pour l'activité syndicale locale.

C'est alors qu'en 1984, venue à la fédération pour un remplacement en juillet août, j'y suis restée et j'ai dû quitter mes responsabilités à Paris 15. En 1985, au congrès de Bourges, j'ai été élue au bureau fédéral. Au début, j'étais un peu dans l'expectative, car je ne connaissais guère que la distribution mais lorsque la proposition de supprimer les collectifs Poste et Télécoms et le collectif femmes a été avancé, j'ai fait part de mon désaccord car j'avais fait l'expérience de leur utilité, mais nous étions peu nombreux à le dire.

Mais malgré les problèmes rencontrés, la démarche volontariste de la fédération a permis l'intégration des femmes à la CGT que j'ai vécue notamment à la distribution. La commission de catégorie et la commission femmes ont été une pépinière de militants où les femmes préposées ont eu toute leur place.

interview réalisée par
Paulette ZAGANIACZ

Minitel : et si c'était à refaire ?

Le Minitel, créé à la fin des années 1970, est la dernière grande réalisation où se sont rencontrés l'industrie du téléphone et le service public des PTT.

A l'occasion de sa fermeture en juin 2012, des textes venant des pères de cette invention et de la CGT l'ont présenté à juste

titre comme l'un des outils majeurs de la télématique. Ces textes font à la fois un retour sur sa genèse et donnent des idées sur un avenir possible.

Pour ce qui nous concerne, l'histoire n'étant pas un long fleuve tranquille, il est intéressant de voir quelle était l'analyse de

notre fédération à l'époque de sa création.

La participation de l'lhs-CGT-Fapt au congrès du syndicat de l'Île-et-Vilaine les 15 et 16 novembre 2012, qui s'est d'ailleurs tenu dans l'enceinte du CCETT, là où a été inventé le Minitel, a été propice pour revenir sur le sujet.

Extrait de l'intervention de Serge Lottier

"...Je voudrais revenir sur un sujet qui a fait l'actualité en 2012⁽¹⁾. C'est le **Minitel**. Après avoir lu la somme des documents, les interventions de Gérard Théry⁽²⁾, Bernard Marti⁽³⁾, entre autres, les communiqués syndicaux, notamment le vôtre, à l'occasion de la fin du Minitel en juin 2012, peut-être serez vous surpris !

Nous n'abordons pas dans notre livre la création du premier outil télématique promis à un si bel avenir !

Pour nous justifier, je pourrais vous dire que notre livre porte avant tout sur la CGT, ses combats revendicatifs... Mais vous me diriez : "c'est un peu court, tu bottes en touche !". Alors essayons d'aller un peu plus loin.

La période de gestation du Minitel, 1977/1981, correspond à une offensive contre le statut des PTT, préconisée par le fameux rapport Nora-Minc de 1978⁽⁴⁾, et à l'aggravation des conditions de vie et de travail du personnel due au 3^e plan d'austérité de Raymond Barre, premier ministre à l'époque. Ce sont, en tant que syndicat, nos cibles premières, et notre livre montre bien la démarche et les batailles fédérales sur ces sujets⁽⁵⁾.

Aujourd'hui chacun s'accorde à dire que Gérard Théry est "le père politique du Minitel", il devient même un personnage littéraire dans le roman d'Aurélien Bellanger "La théorie de l'information". Le Minitel est aussi "fils du service public et de la politique industrielle", nous dit Bernard Marti. Vous écrivez la même chose dans votre communiqué de juin 2012⁽⁶⁾. Je partage cette appréciation.

Mais en 1978, pour la CGT, Gérard Théry, nommé par Giscard d'Estaing, fait partie du sérail présidentiel et milite pour la séparation poste et télécoms. Quant à la politique industrielle, c'est celle des trusts du privé qui alliaient, entre autres, profiter, sur le dos du service public, des services nouveaux donc du Minitel⁽⁷⁾.

Est-ce à dire, comme certains ingénieurs nous l'ont reproché, que nous étions une fédération "ouvriériste", et qu'à cause de cela nous serions passés à côté de la révolution informatique ?

L'histoire répond à cette question : dès le début des années 1970 nous avons mesuré l'importance du développement des télécommunications. En 1975, notre regretté camarade Émile Quéré avait écrit un livre sur le sujet. En 1978, il affirmait notre démarche en soulignant que "les dernières découvertes, les progrès technologiques dans le domaine du téléphone et de l'informatique peuvent entraîner un essor sans précédent des télécommunications". Et au 24^e congrès fédéral, début 1979, nous disions que "ces techniques placées sous la responsabilité de la nation et non pas sous celles des multinationales, [...] pourraient devenir une composante de la démocratisation de la société, permettre au service public d'assumer sa mission". C'est dire que nous mesurions l'enjeu de la télématique !

Pour ma part, je peux témoigner du nombre de déplacements fédéraux à Rennes ou à Lannion, des rencontres et journées d'études avec nos camarades de la métallurgie, sur ces questions.

Enfin, le 18 décembre 1980, ici, à Rennes, une délégation fédérale conduite par Louis Viannet, alors secrétaire général de la Fédération CGT-PTT, développe, en s'appuyant sur le Minitel⁽⁸⁾, la démarche fédérale vis-à-vis des nouvelles technologies et nouveaux services.

"Ouest France" en fait un large compte rendu. Pour la CGT, écrit le journal : « oui au Minitel... mais elle combat les conditions dans lesquelles il est installé ».

Quelques mois plus tard, la Gauche arrive au pouvoir. Forts de ce changement, nous adoptons une démarche conquérante concernant le développement des nouveaux services issus des nouvelles technologies⁽⁹⁾.

On connaît la suite. L'industrialisation de la France est mise sous la tutelle de l'Europe libérale et passe au second plan des préoccupations du septennat. C'est ainsi que le Minitel est le dernier grand projet qui ait connu un avenir glorieux, où se sont rencontrés l'industrie du téléphone et le service public des PTT...".

1. L'origine et le cheminement, qui conduiront à l'exploitation du minitel, sont bien détaillés dans le livre de Marie Carpenter « La bataille des télécoms, vers une France numérique ».

2. Directeur des télécommunications de 1974 à 1981. Lors du colloque de Rennes du 14 octobre 2011 "Du Minitel à internet, 30 ans de services en lignes" il évoque deux frustrations : celle de ne pas avoir inventé internet et celle que l'on n'ait pas câblé toute la France en fibre optique. Et, s'adressant aux jeunes, il formulera un espoir "que dans l'avenir on réinvente cet esprit d'initiative industrielle, que l'on crée de l'industrie, que l'on n'ait pas peur de nos talents... Qu'on joue délibérément notre industrie ! Donc priorité à la recherche, à l'industrie et, ce qui va de soi, à l'éducation".

3. Responsable du département de recherche du CCETT en charge de la conception du Minitel. Dans l'une de ses interventions, il souligne que Steve Jobs s'était largement inspiré du Minitel pour le premier Mac...

4. Il préconise, entre autres, le démantèlement des PTT.

5. Voir l'"Histoire de la Fédération CGT des PTT de 1945 à 1981" page 435 et la suite. Sur le démantèlement, voir notamment pages 501, 503, 516/517, 524.

6. Citons : "C'est une belle histoire qui s'achève, et qui illustre en particulier la puissance du service public et du ministère des PTT de l'époque, acteur d'une politique industrielle tournée vers l'emploi".

7. Sur ce sujet, on lira l'étude très argumentée de notre ami Henri Durou. "Les trusts et les télécoms". Le Minitel des PTT, janvier 1980.

8. Voir pages suivantes.

9. Nous reviendrons sur ce sujet notamment sur la période de juin 1981 à fin 1982 où il était permis d'espérer.

Minitel : et si c'était à refaire ? (suite...)

De l'annuaire électronique ...au Minitel rose

*"D'abord, j'hésite, je n'ose pas
Puis je l'effleure de mes doigts
Et tout de suite, il réagit
Que ça va vite, je rougis
Moi qui ai un petit problème de langage
Avec des gestes je suis beaucoup moins sage
Je suis timide, mais je crois que j'ai fait une touche
Je me décide et mon message le touche*

*Oui, j'ose
Elle ose
Maintenant je vois la vie en rose
Mini... Minitel
Timi, timi, timidité
C'est pas crimi, crimi, crimi...nel
Mini, mini, mini pêché
Mini Minitel*

Texte de Françoise Mallet-Joris,
chanson interprétée par Marie Paule Belle (citée par Aurélien BÉllanger).

Conférence de presse

organisée par la fédération C.G.T. des P.T.T.

le jeudi 18 décembre 1980 à Rennes(*)

La Fédération C.G.T. des P.T.T. et son syndicat départemental vous ont conviés à cette conférence de presse à RENNES et non à PARIS. Pourquoi ?

En premier lieu, car c'est le département "pilote" en ce qui concerne la mise en service de l'annuaire électronique.

En second lieu, c'est là qu'est le CCETT avec son personnel qui est chargé aujourd'hui de le mettre en place, de le faire fonctionner.

En troisième lieu, c'est que nous sommes dans une région qui est fortement touchée par la crise de l'emploi, particulièrement dans le domaine de la téléphonie, avec des travailleurs qui se posent des questions en ce qui concerne la télématique et ses débouchés.

Une grande sensibilité existe à propos du mot Télématique avec, en particulier, une de ses applications, l'ANNUAIRE ELECTRONIQUE.

Nous voudrions aujourd'hui rappeler les positions de la C.G.T. en ce qui concerne ces nouvelles techniques. Nous disons bien rappeler ; car ce n'est pas la première fois que notre Fédération C.G.T. des PTT s'exprime sur celles-ci [...]

Nous ne pouvons que regretter, une fois de plus, cette désinformation, ce parti-pris dont est l'objet la C.G.T. tout entière, notre Fédération en particulier.

L'exposé préliminaire à cette conférence de presse, que je suis chargé d'exposer au nom du Bureau fédéral de notre Fédération C.G.T. des PTT, portera sur quatre points :

- Les possibilités techniques offertes par la télématique, l'annuaire électronique ;
- Analyser la campagne actuelle du pouvoir en la matière ;
- Étudier ce que représente ce nouveau marché que l'on peut qualifier de fabuleux ;
- Voir quelles sont les répercussions de ces nouvelles techniques sur l'utilisateur et le personnel des PTT.

I. Les possibilités techniques

Disons tout de suite que l'annuaire électronique est l'application la plus simple de la télématique. Disons également que cela ouvre des possibilités immenses dont on veut faire aujourd'hui les effets, tant il est vrai que ces applications dépendent de l'usage politique que l'on veut leur donner. L'émission de télévision de lundi dernier, que vous avez certainement suivie, en est la preuve. La gêne manifestée par le Directeur Général des Télécommunications, Monsieur Gérard THERY, en ce qui concerne les conséquences à terme de l'annuaire électronique est pour le moins symptomatique.

Comment pourrait-il en être autrement alors que le pouvoir fait ce qu'il veut, sans contrôle, au détriment des contribuables qui paient

Aujourd'hui des recherches visent, une fois de plus, à mettre au point une technique qui profitera aux trusts et à l'idéologie dominante, mais pas à la Nation [...].

Nous connaissons trop l'orientation du pouvoir dans le fonctionnement des PTT, dans le pillage de ce grand service public avec les sociétés de financement et la privatisation, pour être rassurés du seul fait de l'existence de ces futures commissions d'où est exclue la C.G.T., alors que nous savons que techniquement, l'annuaire électronique, la télématique, offrent des possibilités immenses, une ouverture considérable, mais aussi un pouvoir accentué.

Dans ces deux domaines, c'est un responsable du SPES (Service de la Prospective et des Études Économiques) qui déclare : « En fait, ce dossier englobe une question plus large, celle du renseignement téléphonique en France. C'est dans la perspective de ce service, peu développé, que nous étudierons l'annuaire électronique ».

Et rajoute-t-il : « Il faut éviter de se polariser sur un produit, mais voir plus large ».

C'est un parlementaire qui dit : "La télématique apparemment neutre est en réalité synonyme de pouvoir. Elle peut asservir l'homme comme elle peut l'aider. Tout dépend de l'emploi que l'on veut en faire ».

La réalité est là. Oui, il y a une ouverture considérable offerte avec ce mariage télévision-téléphone et l'annuaire électronique en constitue le balbutiement. C'est la raison pour laquelle on assiste à une véritable mise en condition pour aller plus loin, toujours plus loin dans les intérêts financiers et privés.

II. Campagne du pouvoir

C'est en fait et de manière concrète avec le rapport NORA-MINC et les travaux de la Commission de l'actualisation du VII^e Plan (16/10/78) qu'a été posée la question de la télématique. Elle sert à justifier la séparation Poste-Télécommunications.

En effet, la création des deux établissements publics ouvrirait plus encore toutes grandes les portes de la privatisation, du drainage des finances publiques vers les industries privées.

On nous parle de nouvelle société, donc de nouvelles techniques, mais en vérité leurs utilisations sont orientées, toutes, contre une société plus démocratique, plus humaine, plus libre, plus indépendante.

Anti-démocratique, car tout est mis en œuvre de manière intolérable, sans concertation, ni contrôle.

Inhumaine, car c'est au détriment des conditions de travail des personnels.

Dépendante, car les capitaux engagés par l'intermédiaire des multinationales sont par nature même "apatrides" et que les composants sont à 70 % américains [...].

Il s'agit d'un marché considérable qui va s'ouvrir à la suite de l'expérience de l'Ile-et-Vilaine. Notons au passage que les 4 constructeurs retenus par l'Administration sont TRT (Philips), TELIC ALCA-TEL (CGE), THOMSON CSF et... MATRA qui vient de s'illustrer récemment avec HACHETTE.

Notre Fédération dénonce cette nouvelle concentration du fait que c'est un groupe lié à la formation politique de GISCARD d'ESTAING, donc une mainmise plus grande par centralisation de l'information audio visuelle et écrite, la remise en cause du pluralisme de l'information, des communications.

Ainsi, le journal : "ELECTRONIQUE ACTUALITES" n° 615 dit : « Ainsi MATRA pourra-t-il jouer un rôle prépondérant dans tous les domaines de la communication, depuis la presse et l'édition jusqu'aux satellites en passant par la radio ».

D'une façon plus générale, nous condamnons et combattons la télématique centralisée telle que le prévoit Nora Minc. C'est un moyen de domination plus qu'un souci d'élargissement de la diffusion de l'information.

III. Un marché fabuleux !

La télématique et son application la plus proche, l'annuaire électronique, le premier terminal télématique de masse, joueront un rôle considérable dans l'évolution de l'ensemble et les transformations futures de la société.[...].

Avec la télématique et toutes ses applications, nous allons connaître une explosion de l'information relativement comparable à celle due à l'invention de l'imprimerie.

Cette explosion est possible parce qu'il y a un véritable changement qualitatif des techniques que permettent d'unifier 3 secteurs du traitement de l'information, jusqu'à présent séparés, à savoir L'INFORMATIQUE, la TRANSMISSION et la DIFFUSION de L'INFORMATION.

C'est cette possibilité que l'on veut mettre à la disposition des multinationales, trusts de la téléphonie ou autres.

IV. Répercussions sur les usagers, sur le personnel

[...] Ce que veut l'usager, c'est que son téléphone fonctionne bien et à moindre coût.

Ce qu'il veut, c'est que les PTТ fonctionnent comme un véritable service public.

Or, s'il est vrai que ce service public ne fonctionne plus comme il devrait, cela vient du fait que de moins en moins de moyens lui sont donnés pour bien fonctionner, notamment en ce qui concerne le personnel.

Les fossoyeurs des PTТ sont ceux qui privent les PTТ de moyens essentiels pour vivre, pour fonctionner, pour se développer.

Que va changer l'annuaire électronique et est-ce bien une nécessité, un besoin urgent dans cette société en crise ?

A qui va-t-on présenter l'addition ?

Nous pensons qu'il y a aujourd'hui d'autres priorités pour l'usager, pour améliorer les conditions de vie des travailleurs.

C'est d'augmenter les salaires,

C'est abaisser l'âge de la retraite à 55 ans,

C'est obtenir une diminution de travail hebdomadaire en 35 heures,

C'est d'améliorer les structures sociales, crèches, garderies, P.M.I., etc.,

C'est de permettre des loisirs réels, stades, piscines, bibliothèques, avec du temps pour les pratiquer.

C'est de tout cela et de bien d'autres choses encore que les travailleurs ont besoin avec en plus le droit de bénéficier d'administrations répondant à leurs besoins.[...].

Les sociétés multinationales n'ont pas de frontières. Nous savons très bien que les "holdings" leur permettent de faire franchir les capitaux par différents moyens. Nous savons aussi que les plus grands démolisseurs de notre industrie sont au pouvoir et accomplissent des méfaits, tant dans la métallurgie, dans les charbonnages, dans la sidérurgie, dans le textile, dans l'électronique et nous en passons.

A qui fera-t-on croire donc que ces bradeurs ont pour objectif de favoriser l'industrie française au travers d'une mise en place rapide de l'annuaire électronique.[...]?

Nous tenons à attirer votre attention sur les conséquences qu'une telle orientation comporte pour le personnel. Aujourd'hui, ce sont les maladies nerveuses, les troubles de la vue, qui redoublent dans ces services des centres de renseignements téléphoniques (C.R.T.). Ce sont les tentatives de suicide qui prennent des proportions inquiétantes.[...].

Pour notre part, nous luttons journellement contre cette situation et contre l'orientation avouée de rentabilité, de productivité accrue, que l'on veut imposer au personnel des PTТ. Mais il faut souligner une fois de plus que les MATRA-THOMSON CGE, etc. sont pressés d'installer les terminaux chez les usagers avec les rapports financiers que représentent ces installations et pas seulement celles-ci. Il faudra en effet améliorer encore le réseau téléphonique avec les techniques nouvelles représentées aujourd'hui par la fibre optique.

Non, décidément, ce n'est pas d'une opération annuaire papier - annuaire électronique qu'il s'agit, c'est bien d'une course effrénée aux profits qu'il est question [...].

Oui la C.G.T. est pour le progrès des sciences et des techniques, mais elle lutte pour qu'elles bénéficient au personnel confronté avec celles-ci, à l'usager qui les utilise.

Oui les nouvelles techniques, dans le cadre d'une société nouvelle démocratique, débarrassée de l'emprise du pouvoir de l'argent, apporteront, par leurs conséquences, des possibilités nouvelles d'emplois, d'amélioration des conditions de travail, de réduction du temps de travail journalier et hebdomadaire, de l'abaissement de l'âge de la retraite [...]. Voilà ce que nous voulions rappeler aujourd'hui.

* La délégation était composée de Louis Viannet, Gislaïne Coinaud, Serge Lottier et Serge Ussunet.

HISTOIRE du Restaurateur PTT de Pantin Télécom

La restauration d'entreprise PTT, qui fut pendant 50 ans démocratique, a débuté pendant la seconde guerre mondiale, du fait de l'incapacité des marchands de soupe de faire fonctionner la restauration PTT.

Pierre MONATE⁽¹⁾, qui fut un militant de la Fédération CGT des PTT, me racontait que pendant la période de la guerre, les facteurs ruraux négociaient avec les paysans l'achat de produits alimentaires, ceux-ci parvenaient clandestinement dans les cantines, par l'intermédiaire des voitures et wagons postaux.

Cette organisation et cette expérience, dans l'atmosphère de la Libération, permirent la construction d'une restauration démocratique, chaque restaurateur étant une association loi 1901, une autre association la FNR (Fédération Nationale des Restaurateurs) regroupait les 300 restaurateurs et administrait la centrale d'achat, le CNAR. Cette puissance économique fut convoitée avidement par les marchands de soupe. Ils arrivèrent à leur fin en 1999, avec la complicité du gouvernement de l'époque.



Manifestation en mars 1999.

La restauration à Pantin Télécom

1^{er} acte : la lutte pour l'obtention de la ristourne

Vers le début des années 1960, le personnel, qui mangeait à la gamelle, décida, lors d'une réunion de la CE de la section CGT, de faire appel à un traiteur et de demander à bénéficier d'une aide de l'administration ; une demande fut faite en ce sens. La réponse sera rapide et négative, toute opération commerciale étant interdite dans les locaux de l'administration, donc le traiteur ne pouvait pénétrer dans les dits locaux, par contre il nous sera conseillé de nous adresser au restaurant administratif Nord. Mais celui-ci, n'ayant pas les moyens, ne put répondre à notre demande. Le personnel n'abandonna aucunement l'idée de se faire livrer les repas par le traiteur. Celui-ci mettait les gamelles sur le trottoir et le personnel venait les chercher. Quant au paiement, il se faisait au café du coin. L'action du personnel continua avec des délégations auprès du chef de centre, des pétitions...

2^e acte : obtention de la ristourne

Au début des années 1970, après une nouvelle pétition, nous fûmes convoqués à la direction de l'île de France, où l'on nous informa que nous allions toucher la ristourne, sui-

vant une procédure complexe. Les consommateurs payaient le prix du repas au traiteur moins la ristourne, cette somme était envoyée au restaurant administratif Vaugirard (Direction de l'île de France), celui-ci payait le traiteur en y ajoutant la ristourne. Et nous fûmes aussitôt dotés d'un appareil maintenant les plats au chaud.

3^e acte : ouverture du restaurant administratif

De 1976 à 1978 le central fut agrandi ; dans des nouveaux locaux sera installé un restaurant administratif tout équipé. Mais le Directeur opérationnel s'opposa à son ouverture. La bataille dura de juillet 1978 à février 1980, date de l'ouverture du restaurant. Les arguments qui nous furent opposés : la difficulté de détacher deux gérants, la fréquentation n'atteindrait pas 120 repas, le seuil nécessaire pour une bonne rentabilité. Les sections CGT et CFDT firent des réunions dans la salle du restaurant où 80 % des travailleurs assistèrent aux assemblées ; des sondages de fréquentation confirmèrent un nombre de convives au-delà de 150 ; des pétitions furent envoyées à la Direction Opérationnelle.

Au début de 1979, devant la ferme détermination du personnel, le Directeur opérationnel accepta une audience, à cette occasion il vint au central de

Pantin. (Voir le compte rendu, page suivante). Il essaya de retarder l'ouverture, il fallut se battre encore. Enfin l'association fut créée fin 1979 et le restaurant ouvrit en février 1980. Nous serons aidés par Christian Lacroix, président du restaurant de Pantin paquets et par les élus du restaurant Nord Botzaris.

4^e acte : la vie du restaurant

Le conseil d'administration sera à majorité CGT pendant la durée de l'association. Les présidents furent successivement : Roger Rossi, Didier Wach, Béatrice Perrin, tous CGT.

Le premier repas rassembla plus de 150 convives, la fréquentation atteindra très vite les 200 consommateurs.

Le restaurant fonctionna avec une gestion saine, le bilan et le compte d'exploitation seront toujours positifs.

En mai 1981, pour saluer l'arrivée de la gauche au pouvoir, nous donnions un nom au restaurant administratif, celui de FLORA TRISTAN, fondatrice du syndicalisme, féministe éminente qui luita contre l'esclavage 1803-1844.

5^e acte : l'agression et la destruction de l'association

Les destructeurs : ceux qui avaient retiré au peuple la propriété des télécommunications.

Dans une seconde étape, ils s'acharnèrent à démolir la démocratie directe de la restauration, prétendant que les travailleurs étaient incapables, « c'était pas leur métier » ! Or ceux qui émettaient cet avis vont amener France Télécom à la faillite. « C'était pas leur métier » ! De plus, ils étaient totalement incompetents.

Mais à Pantin, la résistance s'organisa. Nous trouvâmes dans le code pénal un article :

Livre IV. Des crimes et délits contre la nation, l'état et la paix publique (L N°92-686 du 22-7-92, article 431-1 : Le fait d'entraver d'une manière concertée et à l'aide de menace, l'exercice de la liberté d'expression, du travail et d'association, de réunion ou de manifestation est puni d'un an d'emprisonnement et de 100 000 fr d'amende.

Cet article déboussa le chef de service représentant France Telecom qui appela la DRH pour essayer de nous convaincre.

Notre lutte continua, les marchands de soupe ne purent pénétrer dans les lieux pour examiner ceux-ci, les travailleurs (consommateurs, élus du CA, personnel de cuisine) les empêchèrent à plusieurs reprises, les

responsables élus refusèrent de donner les clefs. Le Directeur Opérationnel attaqua en référé l'association devant le tribunal de grande instance de Bobigny, réclamant les clefs et des indemnités pour les retards occasionnés par notre résistance. Nous fûmes condamnés à donner les clefs, mais les indemnités seront refusées.

Conclusion

Où sont les archives de l'association ? Comment l'association a-t-elle été dissoute ? Le compte chèque postal a-t-il été clôturé ? Les sommes de celui-ci ont-elles été transférées aux associations caritatives des PTT comme le prévoyaient les statuts ? Des interrogations que je n'ai jamais résolues ; j'ai interrogé la dernière présidente, celle-ci m'a affirmé n'avoir aucune information à ce sujet.

Roger ROSSI

1. Pierre Monate était un responsable de la commission nationale des installations dans les années 1950-60. A la retraite, il a été responsable des retraités au Syndicat CGT-PTT de la Seine Saint Denis.

Cette brochure est toujours disponible à l'HS, au prix de 3 €.



CGT-CFDT

Compte rendu d'audience avec Monsieur PAQUELIER, concernant l'ouverture du restaurant administratif

Monsieur PAQUELIER était assisté de Messieurs PORTE et LENOIR de la DOT-NE et de Messieurs HUBERT et BATIFOL des Services Sociaux de la DTP.

Le personnel du CPE-VILLETTE était représenté par Messieurs ROSSI et MERCIER de la CGT et Mesdames MAUPOME et GIRARD de la CFDT.

Monsieur PAQUELIER nous a fait un long exposé pour nous annoncer qu'il envisageait d'ouvrir la cantine en janvier 1980 !...

Et pourquoi pas dès maintenant ?...

Les arguments de Monsieur PAQUELIER se limitent à attendre l'arrivée de 60 personnes prévues pour le C.R.T.

Or il nous a laissé entendre que la date d'arrivée du C.R.T. est très improbable - pas avant le printemps ou l'été 1980 - (Les locaux actuels n'étant pas conçus pour accueillir le C.R.T., il faudra prévoir un aménagement de ceux-ci).

Alors pourquoi attendre janvier 1980 pour ouvrir le restaurant administratif puisque l'effectif du C.P.E. VILLETTE sera sensiblement le même.

Il est à noter que d'ici 2 ou 3 ans, avec la saturation des demandes téléphoniques, l'effectif du C.P.E. restera stagnant.

La véritable raison c'est la mauvaise volonté pour détacher du personnel pour assurer le fonctionnement de la cantine.

Suite à notre désapprobation, Monsieur PAQUELIER a accepté de fixer l'ouverture du restaurant administratif à la date du **1^{er} mai 1979** :

- Si le personnel se prononce à nouveau pour l'ouverture immédiate de la cantine - après l'avoir informé des problèmes financiers encourus -

Pour informer Monsieur PAQUELIER de votre détermination nous vous prions de répondre à un nouveau sondage que vous recevrez par les voies administratives.

(Début de l'année 1979)

Erratum

Une erreur s'est glissée page 102 du livre sur l'Histoire de la Fédération CGT des PTT. Les tableaux ont été inversés. Nous publions ci-dessous la version correcte.

Les pertes de pouvoir d'achat après 1945

Après 1945, les années 1946, 1947 et 1948 voient une envolée du coût de la vie (+ 63,9% en 1946, + 59,7% en 1947, + 58,5% en 1948), comme l'indique le **tableau 1**. Cette inflation est minorée, car l'indice officiel ne prend pas en compte le marché noir qui existe encore en 1950. Les salaires ne suivent pas. Tous les salaires perdent considérablement du pouvoir d'achat, comme l'indique le **tableau 2**. Pour les années 1949 à 1951, en revanche, la hausse de l'inflation se ralentit mais les salaires n'étant pas revalorisés restent à un niveau bas.

Tableau 1 : Indice moyen des 34 articles à Paris

1938	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952
100	394	645	1030	1633	1817	1945	2280	2464
%	+ 294	+ 63,9	+ 59,7	+ 58,5	+ 11,3	+ 7,0	+ 17,2	+ 8,1

Source : SGF et INSEE

Tableau 2 : Évolution du pouvoir d'achat du traitement d'un fonctionnaire célibataire en poste à Paris (indice 100 au 1-1-1938)

Traitement Indice	1-2-1945	1-1-1946	1-1-1947	1-1-1948	1-1-1949	1-1-1950	1-1-1951
100	101,2	83,7	71,8	72,4	61,2	63	61,5
130	111	89,3	83,8	81,3	68,3	72,8	71,8
185	106,4	100,6	81,3	78,9	70,5	79,5	76,8
300	108,1	74	69,3	61,1	59,7	67,6	70,5
500	108,7	72,7	73,3	65,1	63,9	71,7	71,4
800	100,9	64,6	63,5	51,6	45,9	51,6	53,4

Source : André Tiano, **Les traitements des fonctionnaires et leur détermination (1930-1957)**, d'après les statistiques de l'INSEE pour les rémunérations brutes de 1938 et 1945 à 1951.

Nota : les évolutions ont été calculées en recalant les traitements sur les nouvelles échelles résultant du reclassement.

Le Flash-Cadres à 30 ans

Le 19 novembre 2012, la Fédération a présenté le n° spécial « 30 ans du Flash ».

A cette occasion Joëlle Roeye, secrétaire générale de l'UFC, a souligné que « Le Flash Cadres » est le support principal pour s'adresser aux cadres et contribuer ainsi au débat idéologique et au rayonnement des propositions de la CGT et de son UFC ».

Nous avons demandé à l'un de ses principaux rédacteurs, notre ami Maurice Desseigne, son sentiment sur ce sujet.

Le Relais : Tu fais partie des camarades qui ont été à l'origine de la création du Flash-Cadres, cette publication de l'UFC qui fête cette année ses 30 ans de parution. Pourquoi avoir choisi ce moyen d'expression ?

MD : Le premier numéro est paru le 14 décembre 1982. A cette époque, l'UFC disposait déjà, pour sa communication, d'un certain nombre de publications ciblées en direction des diverses catégories de cadres : la Tribune des Cadres, le Bulletin des Inspecteurs, le Maître de poste, etc.

C'étaient de bons supports pour traiter des sujets de fond mais ils étaient souvent en décalage avec l'actualité. Il nous fallait être plus réactifs. Nous nous sommes inspirés de la pratique de certains groupes de presse, je pense en particulier à la Lettre de l'Expansion qui circulait dans les services de direction et qui était très lue. Avec ce Flash-Cadres, nous voulions pouvoir rendre compte très rapidement des initiatives de l'UFC, les audiences par exemple, mais aussi commenter « à chaud » les événements, les informations, les déclarations de tel ou tel dirigeant, en fait être les premiers sur le terrain de la communication. En même temps, c'était un moyen de faire connaître nos principaux responsables, notamment dans la perspective des élections professionnelles. Enfin nous avions le souci de nous faire l'écho de ce qui se passait dans les services et de casser l'image un peu trop parisienne de notre presse nationale.

Le Relais : Comment les cadres ont-ils accueilli cette initiative ?

MD : Sans fausse modestie, je peux dire qu'elle a eu un franc succès. D'une lecture facile, d'un contenu serré au plus près les préoccupations des cadres, cette publication a très vite été connue dans les services et, pour l'avoir moi-même souvent diffusée au Ministère, je peux dire que ce Flash-Cadres était lu non seule-

ment par les cadres auxquels elle était destinée, mais aussi par nombre d'agents d'autres catégories qui y trouvaient des informations d'ordre plus général. Certains disaient même qu'ils auraient apprécié d'avoir une publication de ce type pour leur propre catégorie ! En outre le ton un peu persifleur que nous avions donné à nos « échos des services » plaisait beaucoup à nos lecteurs et lectrices, peut-être un peu moins aux chefs de service qui redoutaient de se faire « épinglez » à l'occasion ...

Le Relais : Quel bilan peut-on dresser de cette expérience trente ans après ?

Mes camarades de l'UFC sont certainement mieux placés que moi pour répondre à cette question. Pour ma part, j'y trouve l'illustration de la capacité de la CGT à innover, à s'emparer des nouvelles possibilités techniques, comme l'UFC a su le faire hier avec l'utilisation du réseau de vidéo-communication aux télécommunications. Je pense qu'aujourd'hui, de nouvelles possibilités existent et je me réjouis de voir que les nouvelles générations de militants cadres savent les utiliser. Je pense en particulier à internet et aux énormes perspectives que la technologie offre aujourd'hui. Je suis heureux d'observer cette évolution et je souhaite long vie à nos moyens de communication et à ceux et celles qui les animent.

u.f.c. CGT
FEDERATION NATIONALE DES TRAVAILLEURS
ET TRAVAILLEUSES DES P.T.T./C.G.T.
263, RUE DE PARIS
Case 545
93315 MONTREUIL Cedex

FLASH / CADRES n° 1.

ADJUDICATIONS

L'Union fédérale des Cadres a été reçue le 31 novembre 1982 par M. FAVIER, de la DTPAS, à l'ordre du jour : l'examen et la situation des Cadres. A retenir : le n° FAVIER sur les points suivants :

ABANDONNEMENT : L'activité syndicale et l'attitude par rapport au service comme tel sont en contradiction avec les principes de la DTPAS. Les droits sociaux et la gestion publique doivent être séparés.

FORMATION : Le droit social et la gestion publique doivent être séparés.

MÉTATIONS : Le tableau de métation pour la qualification des cadres doit être révisé.

DROITS SOCIAUX ET DROIT DE GÈRE : D'accord pour l'adoption d'un statut des Fonctionnaires d'anti-pré et d'inspecteurs de MONTREUIL Cedex.

TITULARISATION DES CONTRACTÉS : L'AVIER sera révisé et M. FAVIER sera proposé à la suite de la Réunion des Cadres.

NOTATION : D'autres questions, notamment un compte rendu détaillé de la DTPAS.

À la suite de cette audience, les Cadres ont fait l'objet, le 12 décembre 1982, d'un débat de la Section du Personnel Chef de Service de la Section du Personnel.

Téléphone : 859 79 00 lignes gr.

u.f.c. CGT
FEDERATION NATIONALE DES TRAVAILLEURS
ET TRAVAILLEUSES DES P.T.T./C.G.T.
63, RUE DE PARIS
269 545
93315 MONTREUIL Cedex

FLASH-CADRES
N° 141

**PRE-RAPPORT PREVOT : AUSSI DANGEREUX
- MAIS PLUS SORNOIS -
QUE LE PROJET LONGUET**

Financière et la productivité des entreprises privées et publiques à la "renouveau"

des des PTT être en accord avec l'entreprise nationale

N° 669
03 Oct 2012
Notre journal
u.f.c. CGT

La Nouvelle Europe

LA NOUVELLE EUROPE
"renouveau" des entreprises publiques et privées"

ON EN PARLE :

1. **TROIS CENTES CADRES QUI DEBATTENT :** Ce n'est pas le 12 décembre à Paris, mais le 14, que se tiendra le "Service public" un débat éditorial et social et des débats aux P.T.T. Un succès donc.

2. **POUR UNE INITIATIVE À TROIS :** d'autres régionaux la brochure de 16 pages vendue à 40 francs contre de la distribution.

3. **A-T-ON PEUR DE PUBLIER LES COMPTES DES P.T.T. ?** Les comptes de l'U.F.C. ont été publiés par la DTPAS. La publication de ces comptes de l'U.F.C. est une obligation de transparence que les entreprises privées ont déjà. Les comptes de l'U.F.C. sont donc publics, mais ils ne sont pas publiés par la DTPAS. "C'est bien en fait et contraire aux D.C.P. de la situation".

4. **EST-IL BIEN EN FAIT ?** Pour soutenir la brochure annuelle qui documente les autres années les comptes de l'U.F.C. et la DTPAS.

5. **ACTON POUR L'ÉVALUATION DES SALARIAIRES LE 20 JANVIER.**

6. **FONCTION PUBLIQUE :** NEGOCIATIONS SALARIAIRES LE 22 JANVIER.

7. **LA SECTION DU PERSONNEL SUPÉRIEUR DE LA SECTION SUPÉRIEUR DES ORGANISATIONS :** Le 22 décembre 1982.

A CONSOMMER SANS MODERATION !

Le numéro 1 du Flash-Cadres est paru le 14 décembre 1982. Ce numéro est le premier d'une série de numéros qui seront publiés par l'UFC. Ce numéro est le premier d'une série de numéros qui seront publiés par l'UFC.

Do l'isolement au tous ensemble

Le 14 décembre 1982, le Maître de poste a été reçu par M. FAVIER, de la DTPAS, à l'ordre du jour : l'examen et la situation des Cadres. A retenir : le n° FAVIER sur les points suivants :

ABANDONNEMENT : L'activité syndicale et l'attitude par rapport au service comme tel sont en contradiction avec les principes de la DTPAS. Les droits sociaux et la gestion publique doivent être séparés.

FORMATION : Le droit social et la gestion publique doivent être séparés.

MÉTATIONS : Le tableau de métation pour la qualification des cadres doit être révisé.

DROITS SOCIAUX ET DROIT DE GÈRE : D'accord pour l'adoption d'un statut des Fonctionnaires d'anti-pré et d'inspecteurs de MONTREUIL Cedex.

TITULARISATION DES CONTRACTÉS : L'AVIER sera révisé et M. FAVIER sera proposé à la suite de la Réunion des Cadres.

NOTATION : D'autres questions, notamment un compte rendu détaillé de la DTPAS.

À la suite de cette audience, les Cadres ont fait l'objet, le 12 décembre 1982, d'un débat de la Section du Personnel Chef de Service de la Section du Personnel.

Téléphone : 859 79 00 lignes gr.

Claude MARLIN* d'Auxerre se rappelle...

(Larges extraits de sa contribution)

Fils de militant CGT (mon père a été longtemps secrétaire général des services publics de l'Yonne, secrétaire à l'UD CGT), je suis arrivé à Paris 10 en septembre 1956. J'avais 18 ans (né le 5 sept 1938) et j'ai très vite constitué une section avec les jeunes sortis des cours. Nous avions alors créé un groupe d'opposition au « tri des Paris » en refusant d'aller aux sessions de la recette principale. Cela nous a valu un retard de nomination. J'ai alors fait la connaissance de Camille Trébosc⁽¹⁾ qui travaillait lui aussi au « 10 » à la finance.

Dans les années 1957-58 nous avons multiplié les arrêts de travail de 1 h, 2 h, notamment le soir (de 19 h à 21 h) au moment du départ du courrier. Nous étions en relation constante avec Paris 16 et Paris 11. C'était presque à celui qui aimerait le plus de grèves pour obtenir satisfaction sur le reclassement des catégories B, C et D.

La guerre d'Algérie : le 2 septembre à la veille de mes 20 ans, je suis appelé en Algérie. J'entame dès Marseille une grève de la faim pour protester contre cette guerre. Je retrouve là un copain du centre de tri de Laroche-gare (Yonne) qui m'aidera psychologiquement dans la rude épreuve que j'entame. Soixante quatre jours sans véritable nourriture, l'estomac gonflé de squash - boisson pétillante quasi imbuvable - et de cigaretttes. Conseil de guerre à Alger, maltraitances à Maison Carrée, enfermement dans une geôle, puis conseil de réforme début novembre. Je suis renvoyé dans mes foyers avec seulement les os et la peau. Trois mois d'arrêt, je me retape doucement. J'aurai des cauchemars sur ces deux mois pendant des années et presque chaque nuit. Et je retourne à Paris 10 début 1959, où je retrouve Camille Trébosc, Marcel Planès⁽²⁾.

Après quelques mois pendant lesquels Marcel m'aidera quasi quotidiennement à faire de moi un militant, il m'incitera à prendre la direction du syndicat du « 10 ».

Je participe ainsi comme délégué au 17^e congrès national de la Fédération Postale du 5 au 8 avril 1960 avec Fayemendi, délégué distribution, Le Bourhis, retraité, un sacré personnage lui aussi et Marcel Planès.

En 1960, nous élisons une commission exécutive à bulletins secrets. Ce seront ceux qui en faisaient les moins, mais par ailleurs des charmants garçons, qui recueilleront le plus de voix ! Marcel m'aide à revoir tout cela et en 1961, nous éli-

sons sur candidatures une nouvelle CE. Je crois me souvenir que Camille Trébosc qui avait d'autres tâches, n'a pas souhaité y participer.

Entre temps, je pars en stage à Courcelles, pour le premier stage fédéral du dimanche au dimanche inclus (8 jours) avec, entre autres, Robert Baraban (futur secrétaire régional de Bourgogne) et Louis Vianen.

Désormais le syndicat de Paris 10 se porte mieux que bien. Les adhésions pleuvent. Nous « réduisons » le syndicat autonome qui possède au centre 2 membres du Bureau National. Quant à FO, majoritaire jusque là, il se trouve très diminué. Il possède pourtant lui aussi 2 secrétaires nationaux au 10, Jan (Président de la tutélaire) et Pagnoux (responsable de la distribution). Les séances le matin avec Marcel Planès sont épiques !

Et puis ainsi va la vie, j'ai fait la connaissance d'une jeune femme dans ce bureau de Paris 10. Nous nous marions à Belleville (je n'ai que 23 ans) et bien sûr, nous faisons des vœux pour Auxerre. Le 1^{er} décembre 61, à mon grand regret, je quitte donc Paris 10. Après une fête mémorable qui durera près d'une semaine, animée notamment par des copains de la nuit. Il y avait notamment, Jacques Loubet, que je viens de retrouver près de 50 ans plus tard (il vit à Annecy), celui-ci prendra ma relève.

Dans l'Yonne (je passe sur les détails) le syndicat est moribond. 130 cartes soi-disant réglées, mais une moyenne de timbres désastreuse. Il y a un noyau de militants solides, mais la tête est un peu défaillante. Je conserve des contacts étroits avec Marcel Planès. J'ai retrouvé dans mes archives un courrier du 17 janvier 1962, dans lequel il me conseille et me demande de prendre la direction du syndicat départemental. Après de multiples discussions, diverses pressions pour que la direction sortante demeure en place, la Fédération délègue André



2^e rang, Claude Marlin et Robert Baraban à Courcelles-sur-Yvette.

Dunet et René Duhamel (alors secrétaire fédéral) pour aider à la promotion de jeunes éléments à la tête du syndicat. C'est ainsi que le 6 mars 1962, je deviens secrétaire départemental du syndicat de l'Yonne. J'ai 23 ans et demi. Ce sera le début d'une belle aventure où Duhamel, Dunet et souvent Georges Frischmann viendront nous épauler, notamment ce dernier pour mettre sous « l'éteignoir » un repaire de gauchistes anti-CGT (de l'intérieur !).

Le syndicat connaîtra son apogée en 1974 avec 630 adhérents actifs et 158 retraités.

J'ai participé pendant environ deux ans à la CE PTT de la Seine. J'y ai là aussi rencontré des personnages extraordinaires, comme Fernand Gabaud, ce copain qui nous sensibilisait sur la VO. Des moments vraiment intenses. Ce que je voulais vous dire, ce sont mes trajets (au moins 2 ou 3) avec Emmanuel Fleury⁽³⁾. J'habitais au 167 rue de Bagnolet, à la porte de Bagnolet et nous descendions au même métro. Il m'écoutait toujours avec beaucoup d'attention, de retenue, me conseillait et parlait avec un grand calme. Avec le recul du temps, je me suis dit que je devais le saouler quelque peu avec mes histoires de Paris 10, les grèves, les prises de paroles, les manifestations locales le long du canal Saint Martin...

Voilà, cela m'a fait du bien de revenir sur ces hommes qui ont fait ma vie de militant.

* En 2013, il est toujours le Président de la section de la Mutuelle Générale de l'Yonne qui compte 17 élus CGT. De même il est vice-président de l'ASPTT d'Auxerre, section athlétisme, avec un gros club de niveau national.

1. déporté, militant CGT. Président de Libération National PTT.

2. Après la Guerre membre du bureau fédéral.

3. Résistant, militant de la CGT, responsable CGT PTT au moment de la libération de Paris.



Au 17^e Congrès fédéral en 1960.

Hommage à Jacques Mezescazes



Message de Serge Lottier, président de l'ihc-cgt-fapt, lu lors de l'hommage du Conseil national de la Fédération le 15 novembre.

« J'ai côtoyé Jacques pendant tout son parcours militant à la fédération. Il fut l'un des piliers de la direction fédérale et un militant très près des syndiqués et du personnel. Il aimait son métier des lignes, ce qui lui permettait d'avoir toujours la revendication juste.

Travailleur infatigable, il connaissait comme personne d'autre les lois et les règles administratives, soit pour s'en servir ou bien les combattre et en revendiquer d'autres. Cela, toujours avec le souci de démontrer l'efficacité du combat syndical. Malgré un caractère râleur et des colères mémorables, **c'était un humaniste au grand cœur.**

On ne pouvait pas faire autrement que de l'aimer.
Mes sincères condoléances à son épouse et son fils. »

C'était mon ami

Nés la même année, 1940, entrés aux PTT à 18 ans. Et 26 mois, nos 20^e, 21^e, 22^e anniversaires, les plus belles années, il parait, passées en Algérie. Ensuite notre engagement syndical à la CGT, section, département, fédération nous a rapproché, sans élan superflu.

Combien savent que tu es revenu profondément marqué par ta période armée en Algérie. Comme beaucoup d'entre nous, tu l'es tu, n'a rien dit de ce que tu as vécu là-bas. Quand tu es revenu, cela n'était pas d'actualité dans nos milieux. Alors comment les autres, même tes camarades et moi, pourraient-ils savoir ? Un temps perché sur ton piton en Haute Kabylie, tu es devenu l'infirmier de ton peloton. A ce titre tu descendais, seul, avec ta trousse, dans la mechta voisine,

pour distribuer cachets, pilules et faire des piqûres. Et à mon interrogation, il ne t'est jamais rien arrivé ? La réponse fut apportée bien plus tard : compte tenu de la démarche humanitaire, tu étais intouchable pour le FLN local.

Tout comme moi, les 22 ans atteints, tu as repris le travail et l'engagement syndical CGT. Des responsabilités à notre siège fédéral, toi le gars des lignes et moi le technicien, nos parcours ont été similaires. Nous avons eu beaucoup de chance. Car formés par ceux que nous appelions à l'époque, avec irrévérence, les « anciens », militants qui avaient connu la Résistance, les camps d'extermination pour certains et certaines, la scission syndicale de 1947, la lutte de classe avait tout son sens, toute sa grandeur.

Quelque soit leur couleur, leur paravent, leur camouflage : d'un côté il y avait les exploités et de l'autre les exploités. Et c'est cela qui t'a, jusqu'à tes derniers jours, toujours imprégné, fait agir, te battre.

En 2002, lorsque j'ai quitté la CE fédérale des retraités pour d'autres horizons, je ne pensais pas en te serrant la main que dix années passeraient sans te revoir. Certes quelques conversations téléphoniques avaient maintenu le contact, mais rien ne m'avait préparé à parler de toi au passé.

Comme je sais que tu ne recherchais pas les éloges, que tu étais un travailleur de « l'ombre », je dirais tout simplement que tu étais un bossueur, une ressource, une référence. Quand nous avions un doute sur la réglementation, le calcul d'une

carrière, nous allions auprès de toi chercher confirmation. Avec recul, maintenant, je peux écrire que la vie fédérale te doit beaucoup. La maladie, le décès de ton alter égo Serge USSU-NET, la mort tragique de ton dernier compagnon « lignes » Bernard Laurent, le recul lent de la fraternité entre camarades d'un même combat t'avaient, ces derniers temps, touché.

Certes tu avais tes faiblesses, tes moments de doute. Cela se traduisait par tes mémorables poussées de colère. Mais comme la soupe au lait, cela retombait aussi vite que c'était monté.

Là, me vient maintenant, en tête les épiques parties de « quatre-vingt et un », que nous faisons pour nous décontracter. Tu avais beaucoup de chance ou alors tu trichais. Cela restera ton secret. Je me souviens aussi du rituel que nous avions : la bière blanche en mars ou avril au bistrot à St Lazare, le Beaujolais nouveau en novembre, les retours de manif, à pied, jusqu'à la Gare du Nord et le demi en récompense de tant d'efforts !?

Pour toi, j'étais « RITON », pour moi tu resteras « CACA-SE ». Je sais que tu ne croyais pas en la résurrection, alors, AML, je ne te dirais pas au revoir, mais pour la fraternité, la camaraderie, l'humanité, l'envie de vérité qui t'ont toujours habité : ADIEU CAMARADE.

Henri DUROU

Indispensable

La trésorière tient à remercier les adhérents - anciens et nouveaux - à l'ihc et abonnés au Relais.

Le chiffre de 600 est très largement dépassé.

En ce début d'année 2013, il convient de renouveler :

- son abonnement au Relais soit 15 € pour tous ;

- son adhésion à notre institut, 5 € pour les individuels ; pour les sections, syndicats et unions, le montant est fonction du nombre de syndiqués à la cgt-fapt

- et utiliser le bulletin, ci-contre, pour gagner de nouveaux lecteurs, année anniversaire de la création de l'ihc.

Merci à toutes et tous.

Yvette CROS



Abonnement au RELAIS

Quatre numéros, envoyés au domicile du souscripteur, pour 15 € par an

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Je souscris un abonnement à la revue de l'Institut d'Histoire sociale CGT-PTT (FAPT), le Relais et règle la somme de 15 €.

Date Signature

Bulletin à envoyer à IHS-CGT-PTT (FAPT) 263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex, accompagné d'un chèque établi à l'ordre IHS-CGT-PTT (FAPT).

29 novembre 2012 : une journée utile pour l'avenir

Le matin, le conseil d'administration de l'IHS s'est réuni. Une participation importante avec la présence de la secrétaire générale de la fédération.

"Depuis notre dernier CA, les événements politiques ou syndicaux ne nous conduisent pas à modifier en quoi que ce soit notre démarche vis-à-vis de l'histoire sociale et le besoin de la faire connaître", souligne le rapporteur.

Il propose de vérifier concrètement, à partir du débat du CA de juin, les avancées réalisées, notamment vérifier l'enracinement de l'IHS dans les syndicats, leur intérêt grandissant pour l'histoire sociale et si les jeunes s'intéressent à l'histoire ?

Les chiffres que donne la trésorière parlent d'eux-mêmes :

- **101 syndicats sur 104** ont payé leur cotisation en 2012... et 2 sont sur le chemin de l'adhésion. Exceptionnel !

- **614 adhérents(es) et lecteurs(trices)** de notre revue *Le Relais. Institut d'histoire de masse*, dira un participant ! Y ajouter plus de 200 acheteurs du livre d'histoire en 2012, non adhérents et non lecteurs du *Relais* qui bénéficient d'un abonnement gratuit pour 1 an. Nous espérons qu'ils paieront leur adhésion et leur abonnement en 2013.

- **Concernant le livre d'histoire**, en un an, le seuil de vente des 2000 (2016) est dépassé (voir photo et interview).

Ces chiffres montrent que l'engagement confiant de la Fédération et de son institut pour développer la connaissance de l'histoire sociale porte ses fruits. Il reste, bien sûr, à faire toujours plus et mieux. Après un débat sur la pratique insuffisante de la lecture par l'ensemble du collectif militant, il a été suggéré que la presse fédérale interpelle plus particulièrement les jeunes sur le thème : **comment voient-ils le rôle de l'histoire dans leur démarche revendicative ?**



Une partie des 50 participants...

De son côté, Colette Duynslaeger nous a dit que maintenant elle intervenait dans les stages d'étude des secrétaires départementaux sur le rôle de l'IHS dans la fédération.

Ensuite le rapport a porté sur les travaux réalisés depuis le mois de juin, ceux en cours et ceux qui sont en perspective.

Il s'est terminé en soulignant que 2013 sera l'année du 15^e anniversaire de l'IHS. C'est l'occasion de penser dès maintenant au renouvellement du CA, du bureau, du président, du secrétaire général et de la trésorière.

Le débat s'est orienté ensuite vers une recherche toujours plus poussée des initiatives à prendre pour mieux faire...

L'après-midi

Plus de 50 personnes, dont des membres du CA, la secrétaire générale de la fédération, des camarades de la métallurgie, de l'UGICT, un ingénieur de France Télécom, un ancien administrateur CGT, des retraités CGT de France Télécom, etc. ont participé à une conférence initiée par l'IHS. Son thème portait sur : "Les télécommunications en révolution 1967/1982". La conférencière était Madame Marie Carpenter, enseignante-chercheur à Télécom Ecole de management à Evry et auteur du livre "La bataille des télécoms, vers une France numérique" (voir le Relais de juillet 2011). Cet ouvrage retrace notamment l'histoire de la période du rattrapage du téléphone de 1975 à 1980 et celle des nouveaux services tel que le minitel. Ses travaux ont été réalisés à partir des archives de la direction générale des télécoms et des témoignages des acteurs de l'époque. Après avoir fait œuvre d'historienne, elle poursuit aujourd'hui ses recherches sur "Entreprises, Etat, Innovation" et sur les "dynamiques d'innovation dans le secteur des équipementiers des télécoms".

Sous un angle autre que celui de la CGT sur cette période, elle a montré comment la DGT, dans le cadre d'une administration d'Etat forte du soutien politique de l'Elysée et d'un apport d'argent privé sous différentes formes, a su adapter ses



Marie Carpenter.

structures pour gagner le rattrapage du téléphone et faire de la France le premier pays "numérisé" au monde. Adaptation qui, selon notre analyse, avait pour objectif la séparation poste et télécoms, passage obligé pour la privatisation. Toutefois force est de constater que cette séparation et cette privatisation n'ont eu lieu qu'à partir de 1990 ! C'est donc sous une administration d'Etat et avec un personnel ayant les garanties du statut des fonctionnaires que le rattrapage du téléphone a eu lieu ! Ces deux approches ne font qu'enrichir l'histoire des télécoms de cette période.

Un large débat, où des opinions diverses se sont exprimées, s'est engagé.

Il a permis à la conférencière de s'interroger sur l'avenir des télécommunications en France et en Europe face à la marche forcée des pays d'Asie, et de donner quelques pistes de réflexion qui recourent nos préoccupations. Par exemple : qui va décider des investissements à long terme ? Où iront ces investissements pour la recherche et le développement ? Chez les opérateurs, les équipementiers, les fournisseurs de service ?

Quelle répartition des tâches ? L'innovation est-elle possible sans usines ? Et si l'innovation porte ses fruits, qui en profitera, la finance, les entreprises ou l'emploi ? Voilà quelques interrogations récurrentes pour l'avenir...

La soirée s'est terminée par un pot où les échanges entre la conférencière et les participants se sont poursuivis. La réussite de cette initiative prouve que cette conférence répondait à une véritable attente.

Serge LOTIER



Notre Institut a publié...

...L'internement en France et en Afrique du Nord

Depuis quelques années, de multiples ouvrages sont consacrés à la guerre 1939-1945.

Romans, récits, témoignages, émissions de radio et de télévision. Le plus souvent, ils exaltent l'engagement et le sacrifice de femmes et d'hommes épris de liberté.

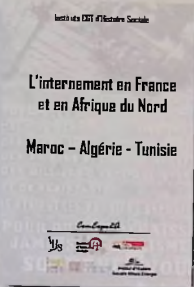
Le document que vous avez entre les mains est une autre contribution à l'histoire de cette guerre.

C'est un ouvrage sur les camps, prisons et autres lieux de détention, là où ont été emprisonnés des hommes dès 1938 pour les étrangers et les nomades, dès 1939 avant la déclaration de guerre (3 septembre) et après pour les français, communistes, syndicalistes... et juifs dès octobre 1940.

Sa présentation par département pour la France, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie n'avait jamais été publiée ainsi.

C'est aussi un livre qui fait réfléchir sur les dangers du présent. Oui cela a existé dans notre pays, et "nos colonies" ont servi d'arrière boutique !

Derrière chaque nom, il y a un être humain qui croyait au ciel ou qui n'y croyait pas. Il refusait sous une forme ou sous une autre la bête immonde, l'asservissement de la France.



La plupart aujourd'hui sont devenus des inconnus, mais "le passé des humbles vaut bien celui des grands" disait Victor Hugo !

C'est à Madeleine QUERE, fille de résistant, militante syndicaliste aux PTT, aujourd'hui en retraite, que nous devons ce travail consécuteur à des années de recherches, mis en cohérence avec l'aide de notre ami Emile DUPUY, dont le père a été emprisonné dans l'un des camps au Maroc.

Merci à tous les deux de mettre en lumière, près de 70 ans après, ces hommes qui, par leurs engagements, ont participé à féconder la France après 1945.

Il y a quelques années, nous avons publié une brochure à la suite d'une soirée organisée avec les Instituts d'Histoire CGT des Mineurs, de la Métallurgie, des Cheminots, des PTT sur ce sujet.

Aujourd'hui, en publiant ce document, nous voulons continuer à faire revivre l'histoire, notre passé collectif. Car si nous nous privons de cela, seul sans mémoire collective, nous risquons d'être le jouet facile de tous les briseurs de Liberté.

Cet ouvrage exceptionnel de 140 pages, des six Instituts d'Histoire Sociale des PTT, Cheminots, Métallurgie, Mines-Energie, Transports et du Val-de-Marne, est vendu au prix de 12 €, à commander auprès de notre Ihs-Cgt-Fapt.

Serge **LOTTIER**

En préparation, le colloque des facteurs

—
compte-rendu
fin 2013

...L'Histoire de la Fédération CGT des PTT (1945-1981)

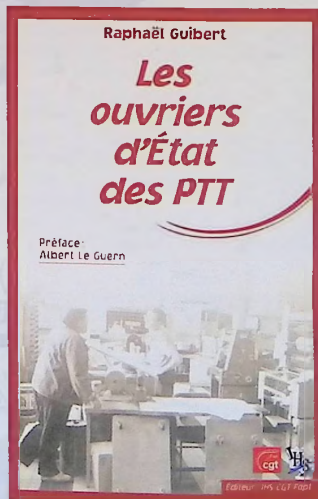
Le 2000^e exemplaire du livre a été vendu lors du congrès de l'Île-et-Vilaine le 15 novembre.

Depuis la vente se poursuit, pour un nouveau record de vente !



Fabrice Le Goff, Armelle Levré, Louis Cardin, Valérie Kerauffret.

...et celle des Ouvriers d'Etat



Le livre de Raphaël est vendu au prix de 15 € à l'hs-cgt-fapt

